

# ÉTUDE RELATIVE AU CHOIX DU MODE DE GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SALTGOURDE ET TRÉLISSAC

Septembre 2020



**Siège social:** 316 rue Henri Becquerel - 11400 Castelnaudary - Tél. +33(0) 4 68 60 71 00 - Fax : 04 68 60 43 80  
**Agence de Paris :** 20 boulevard Sébastopol - 75004 Paris - Tél. +33(0) 1 42 78 58 52 - Fax: 01 85 08 51 87  
[contact@cogite-sas.com](mailto:contact@cogite-sas.com) - [www.cogite-sas.com](http://www.cogite-sas.com)



# Sommaire de la présentation

*Présentation synthétique des services actuels*

*Bilan de la situation actuelle et perspectives*

*Présentation des différents modes de gestion existants*

*Propositions*

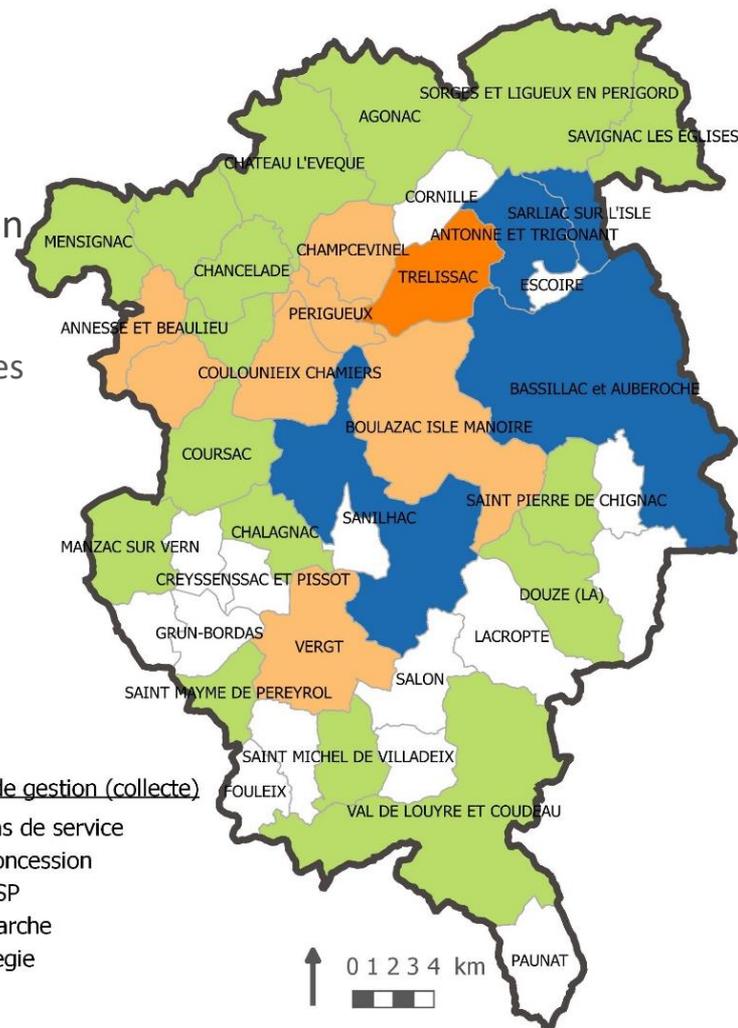


# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES SERVICES ACTUELS



## Le service assainissement collectif de la CAGP comprend :

- ▶ 29 stations d'épuration et le réseau de collecte afférent.
- ▶ Modes de gestion mixtes :
  - ▶ Secteur **péri-urbain** géré en **régie**
  - ▶ Secteur **urbain** géré en **délégation de service public**
- ▶ Plusieurs contrats en cours d'échéance engageant une réflexion d'ensemble sur l'organisation future de ces services :
  - ▶ Concernant le/les futur(s) mode(s) de gestion.
  - ▶ Concernant le regroupement des différents périmètres d'exploitation actuels au sein d'un unique service.



Périmètre service - Collectivité	Mode de gestion	Délegataire / Prestataire	Date d'échéance
Collecte Ville - Périgueux	DSP	SUEZ	31/10/2021
Réseaux structurants & traitement - CAGP	DSP	SUEZ	31/10/2021
Collecte Ville - Champcevinel	DSP	SUEZ	31/12/2023
Collecte Ville – Coulounieix - Chamiers	DSP	SUEZ	31/12/2023
Collecte Ville - Trémissac	DSP	SUEZ	31/12/2030
Collecte Ville - Chancelade	PS *	SUEZ	31/12/2020
Collecte Ville - Coursac	PS *	SUEZ	31/12/2020
Collecte Ville - Sanilhac	PS *	VEOLIA	31/12/2020
Collecte Ville – Marsac sur l'île	PS *	SAUR	31/12/2020

La réflexion sur le choix du mode de gestion porte sur le bassin de collecte et traitement des stations urbaines de Saltgourde (48 000 EH) et Trélissac (10 000 EH).

► **Communes raccordées à la station de Saltgourde :**

- Boulazac Isle Manoire (quartier Cité Bel Air)
- Champcevinel
- Coulounieix-Chamiers
- Coursac
- Marsac-sur-l'Isle
- Sanilhac (commune historique de Notre Dame de Sanilhac)
- Périgueux
- Chancelade (sauf hameaux Andrivaux et Beaumont)

► **Communes raccordées à la station de Trélissac :**

- Trélissac
- Périgueux (quartier Préfecture)

-  DSP SUEZ
-  PRESTATION DE SERVICE VEOLIA
-  PRESTATION DE SERVICE SUEZ
-  PRESTATION DE SERVICE SAUR
-  SECTEUR FUTUR CONTRAT

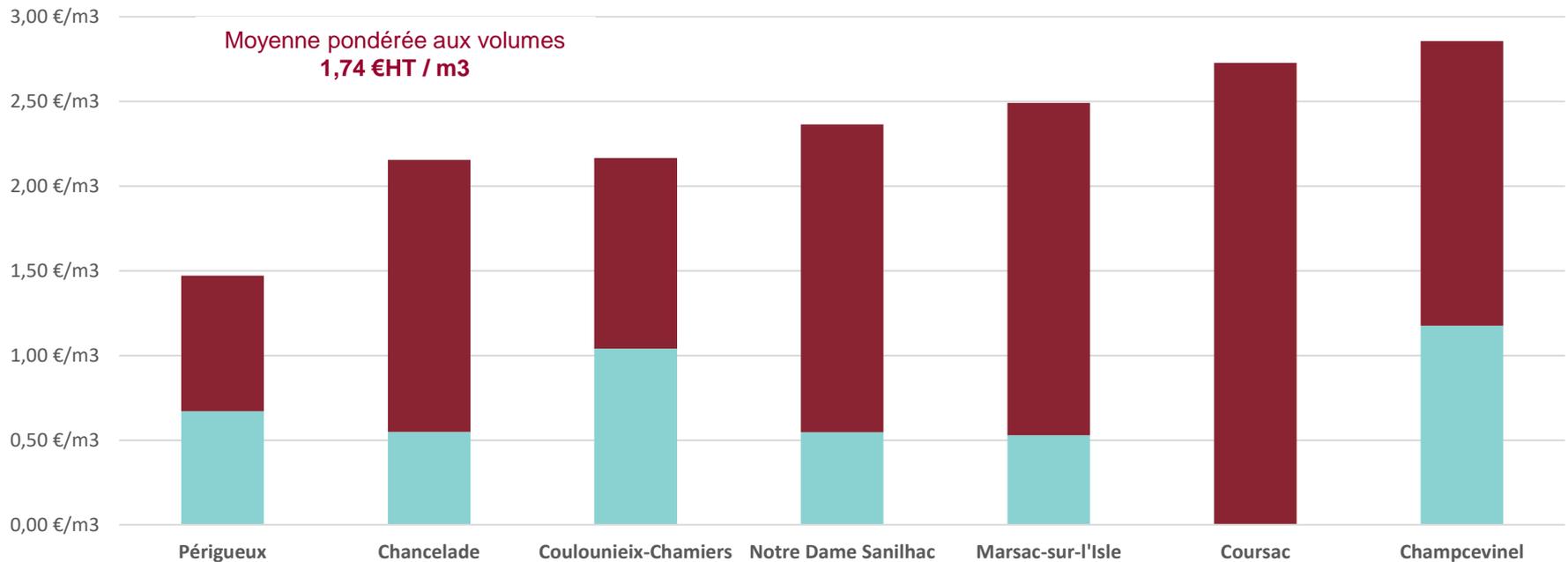




**\* Moyenne pondérée aux volumes : tarif moyen calculé en fonction des tarifs et des volumes de chaque service**

## Tarifs 2020 (€HT / m3)

■ Part exploitant (€HT/m3) ■ Part collectivité (€HT/m3)





# BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

## POINTS FORTS

- ❑ **Mise en place d'un contrôle permanent du service délégué :**
  - ▶ Organisation de réunions de suivi régulières par le Grand Périgueux.
  - ▶ Recours à un AMO spécialisé pour auditer les contrats en cours.
  - ▶ Exploitation des ouvrages du service par le délégataire satisfaisante.

## POINTS FAIBLES

- ❑ **Morcellement des services :**
  - ▶ Une multiplicité de contrats d'exploitation à suivre et contrôler.
  - ▶ Un manque d'incitation à la bonne performance du système de collecte et de traitement, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux claires parasites, dû à la séparation des services de collecte et traitement.
- ❑ **Disparité en matière de :**
  - ▶ Connaissance patrimoniale.
  - ▶ Services fournis aux usagers.
  - ▶ Prix du service.
- ❑ **Des contrats d'affermage existants peu contraignants en matière de performance :**
  - ▶ Exécution incomplète des obligations contractuelles notamment sur les contrats de collecte.
  - ▶ Transparence perfectible (modalités de transmission des données du service à renforcer).

## OPPORTUNITÉS

- ❑ **Regroupement des services de collecte et traitement :**
  - ▶ Application du principe d'égalité de traitement des usagers.
  - ▶ Incitation à la bonne performance du système de collecte et de traitement.
  - ▶ Renforcement de la concurrence entre opérateurs privés pour l'exploitation du service.
  - ▶ Efficacité accrue en matière de suivi du service.
  - ▶ Lissage tarifaire.
- ❑ **Amélioration de la performance des services :**
  - ▶ Élaboration d'un cahier des charges ambitieux.
  - ▶ Montée en puissance technique et financière de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de renouvellement et investissements.

## MENACES

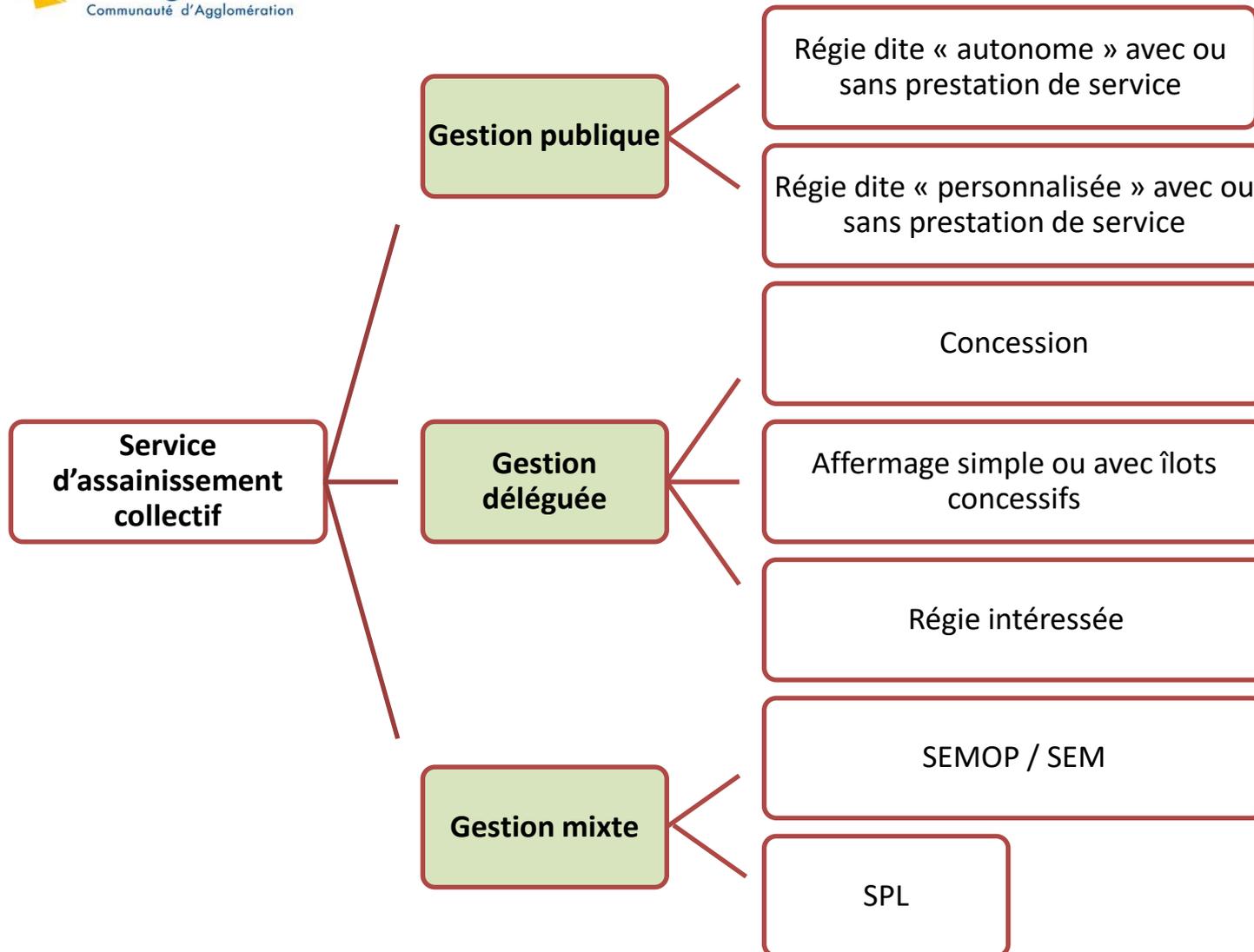
- ❑ **Des attentes plus fortes à l'égard des EPCI-FP en matière de qualité de service :**
  - ▶ De la part des services de l'Etat.
  - ▶ De la part des usagers.

# PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION ENVISAGEABLES POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CA DU GRAND PÉRIGUEUX



# Les modes de gestion existants

Envoyé en préfecture le 03/12/2020  
Reçu en préfecture le 03/12/2020  
Affiché le   
ID : 024-200040392-20201119-DD2020\_123B-DE



- ▶ **Transparence économique**
- ▶ **Implication et responsabilité** importante des élus et **proximité** avec l'utilisateur
- ▶ **Autonomie** : moyens propres de la collectivité à dédier au service
- ▶ **Ressources humaines** : gérées en direct (recrutements à mettre en œuvre dans le cadre de l'élargissement éventuel du périmètre de la régie)
- ▶ **Gestion de crise / Réactivité** : continuité du service à assurer (moyens humains et matériels importants à mettre en œuvre)
  - gestion interne et/ou recours à des prestataires
- ▶ **Risques financiers et techniques : supportés par la collectivité en totalité**
  - risque des impayés (recouvrement - contexte loi Brottes)
- ▶ **Risques juridiques supportés par le Président de l'EPCI (risque sur la continuité de service public au moment du basculement entre DSP et régie)**
- ▶ **Achats de fournitures et de matériel** : optimisation à mettre en œuvre (équipements, véhicules, ...)

**Objectif = Capacité à disposer des moyens humains et matériels (ou prestation de service) assurant, à l'échéance des contrats / conventions actuels, une continuité du service.**

# Focus sur la délégation de service public l'affermage

Envoyé en préfecture le 03/12/2020  
Reçu en préfecture le 03/12/2020  
Affiché le   
ID : 024-200040392-20201119-DD2020\_123B-DE

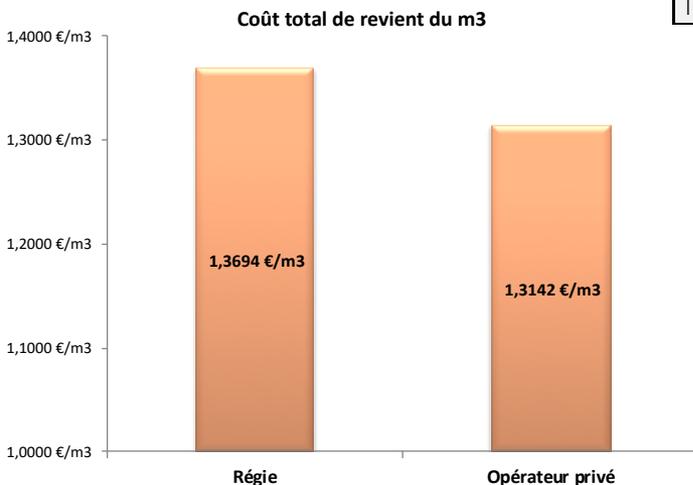
- ▶ **Poursuite du mode de gestion actuel pour l'assainissement collectif** : facilité de mise en place
- ▶ **Risques financiers, techniques et juridiques** : supportés par le délégataire en totalité
- ▶ **Gestion de crise / réactivité** : continuité du service assurée par le délégataire
- ▶ **Apport de l'expertise technique, du savoir faire et des moyens du délégataire**
- ▶ **Risque de manque de lisibilité / transparence** : nécessité d'assurer un suivi et un contrôle permanent par la collectivité (réunions trimestrielles, compte rendus d'intervention, etc.)
- ▶ **Investissements portés par la collectivité** (sauf si îlots concessifs)

**Objectif = Rationaliser la gestion actuelle des services en affermage.**

❑ **Réalisation d'une modélisation technico-économique des charges d'exploitation en gestion publique et gestion déléguée sur la base d'hypothèses :**

- ▶ Opérateur privé bénéficie d'un rabais achat groupe auprès des fournisseurs pour divers postes de charges (fournitures réseau, réactifs, assurances, etc.)
- ▶ Investissements initiaux relatifs à la mise en place d'une régie
- ▶ Etc.

	Régie	Opérateur privé (DSP)
Charges de personnel	1 048 557 €/an	1 073 159 €/an
Autres charges	2 211 772 €/an	2 008 758 €/an
Total des charges d'exploitation	3 260 329 €/an	3 081 917 €/an
Charges liées aux investissements initiaux (Régie)	47 325 €/an	-
Marge du délégataire 3% (Opérateur privé)	-	92 458 €/an
Total des charges du service	3 307 654 €/an	3 174 375 €/an



- ▶ **La modélisation présente peu de différence économique. Le coût du futur service résultera notamment :**
  - ▶ Du niveau de service mis en place
  - ▶ Du résultat de la mise en concurrence
- ▶ **Les différences relèvent essentiellement du modèle économique propre à chaque mode de gestion.**

## ► Gestion directe :

- équilibre du budget pour chaque exercice,
- 1 seul tarif pour exploitation et investissements,
- prise de risque sur les assiettes de facturation et sur les charges par la collectivité.

## ► Gestion déléguée :

- prise de risque par le délégataire,
- équilibre du contrat sur la durée,
- investissements et gros renouvellements réalisés par la collectivité (affermage),
- investissements et gros renouvellements réalisés par le délégataire (concession).

	Gestion directe	Gestion déléguée
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proximité</b> à l'utilisateur</li> <li>- Implication <b>au quotidien</b> des élus</li> <li>- Maîtrise de la gestion du <b>personnel</b></li> <li>- <b>Transparence</b> du budget du service</li> <li>- Acquisition d'une <b>expertise propre</b></li> <li>- Meilleure connaissance journalière des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Expertise</b> technique</li> <li>- <b>Capacité financière</b> importante</li> <li>- <b>Responsabilité</b> assumée en partie par le délégataire</li> <li>- Gestion du service <b>aux risques et périls du délégataire</b></li> <li>- <b>Tarifs fixés</b> pour la durée du contrat</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion difficile de la <b>trésorerie</b></li> <li>- <b>Responsabilité directe</b> des élus</li> <li>- <b>Risques</b> financiers, juridiques et techniques supportés par la collectivité</li> <li>- Gestion des <b>impayés</b></li> <li>- Difficultés <b>d'organisation/management</b></li> <li>- <b>Achats</b> plus complexes/coûteux</li> <li>- Mutualisation et <b>optimisation</b> du service complexes</li> <li>- Difficultés en cas de <b>crise</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de <b>contrôler</b> les conditions d'exploitation du service</li> <li>- <b>Bénéfice</b> nécessaire</li> <li>- Risque de hausse des prix si <b>concurrence</b> limitée</li> </ul>



# PROPOSITIONS



- ❑ **Périmètre : Mise en place d'un service unique correspondant aux limites physiques des systèmes d'assainissement de Saltgourde et Trélissac :**
  - ▶ Dans l'optique de l'amélioration des performances par un suivi plus efficace.
  - ▶ Pour une harmonisation du mode de gestion, du service rendu, prix du service.
  - ▶ Meilleure lisibilité de fonctionnement pour les élus, les services et les usagers.
  
- ❑ **Mode de gestion : Gestion déléguée :**
  - ▶ durée de l'ordre de 10 ans pouvant permettre le raccordement avec d'autres périmètres (Collecte Trélissac 31/12/2030)